

CENTRE NATIONAL DE FORMATION CANINE

NIKITA®

Faites de votre passion votre métier !

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mentions légales et coordonnées du vendeur :

Raison sociale : Association Marcel, organisme exploitant le Centre National de Formation Canine Nikita®.

Nom commercial : Centre National de Formation Canine Nikita®, marque déposée à l'INPI.

Contenus de formation : supports originaux protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Siège social : 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

Contact : info.formationcanine@gmail.com | Téléphone : 07 54 48 01 02

Directrice de la publication : Nikita Verbaere.

SIRET : 838 710 499 00032

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757563275 auprès du préfet de la région Île-de-France.

Centre National de Formation Canine Nikita®

66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris – SIRET : 838 710 499 00032

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757563275 auprès du préfet de la région Île-de-France

Tél. : 07 54 48 01 02 – E-mail : info.formationcanine@gmail.com – Site : formationscanines.com

1. Préambule et identification

L'Association Marcel exploite le Centre National de Formation Canine Nikita®, marque déposée. Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les formations proposées aux personnes qui contractent avec l'association. Elles sont communiquées avant la signature du contrat individuel de formation et en font partie intégrante lorsqu'elles ont été acceptées.

Le contrat individuel précise notamment les objectifs, la nature, la durée, le programme, les modalités d'évaluation, les conditions financières et les modalités de règlement. Les dispositions légales impératives prévalent sur toute clause contraire. Les CGV applicables sont celles acceptées à la conclusion du contrat ; toute modification ultérieure d'une stipulation contractuelle nécessite l'accord de l'apprenant lorsqu'il est légalement requis.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11757563275 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

2. Objet, caractéristiques et aire géographique

Le centre propose notamment une formation d'éducateur canin comportementaliste incluant le secourisme canin, représentant un parcours pédagogique de 400 heures, dispensé intégralement à distance. Les cours, démonstrations, exercices pédagogiques et examens se déroulent à 100 % en ligne.

Le descriptif et les caractéristiques essentielles de la formation sont portés à la connaissance de l'apprenant avant signature. Des adaptations pédagogiques non substantielles peuvent intervenir sans altérer les objectifs et caractéristiques essentiels convenus.

Les formations peuvent être suivies depuis la France ou l'étranger, sous réserve de la réglementation applicable au lieu de résidence de l'apprenant. Les stages pratiques extérieurs sont facultatifs et vivement recommandés.

3. Inscription et formation du contrat

L'inscription est réalisée après remise et signature du contrat individuel de formation et communication préalable des CGV et des documents requis. Le seul versement d'une somme ou l'accès à une plateforme ne remplace pas la signature exigée par les textes applicables.

L'apprenant déclare fournir des renseignements exacts et signaler leurs modifications. Le contrat de formation est signé électroniquement par l'apprenant, avec la mention « Bon pour accord ». Les conditions générales de vente sont communiquées à l'apprenant avant la signature et annexées au contrat.

Le centre confirme par écrit les éléments utiles à l'inscription et communique les modalités de connexion dans le respect du délai de rétractation et des règles applicables au commencement de la formation.

4. Prix et modalités de paiement

Le prix de référence du parcours éducateur canin comportementaliste avec secourisme canin est de 1 990 € selon le tarif communiqué lors de la souscription. Le prix contractuel, les éventuelles exonérations fiscales applicables et les modalités de règlement figurent dans le contrat signé. Les modifications de tarif ne s'appliquent pas rétroactivement aux contrats conclus.

Le centre propose, selon les offres effectivement disponibles, des règlements par Stripe : 1 × 1 990 € ; 4 × 497,50 € ; 10 × 199 € ; 12 échéances comprenant 11 × 165 € et une dernière échéance de 175 € ; à titre exceptionnel et après accord écrit, 20 × 99,50 €. Ces répartitions sont des exemples arithmétiques et ne valent pas autorisation de prélever des sommes avant leur date légale d'exigibilité.

Les paiements sont traités par un prestataire sécurisé. Le centre ne conserve pas les données complètes de carte bancaire.

5. Rétractation

Le centre accorde à l'apprenant un délai contractuel de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour notifier sa rétractation, sans préjudice des droits légaux plus favorables ou spécifiques applicables. Ce délai intègre notamment le délai de dix jours prévu par le Code du travail lorsque ce régime s'applique.

Toute demande de rétractation doit émaner de l'apprenant lui-même ou de son représentant légal si celui-ci est mineur. Elle doit permettre d'identifier clairement son auteur, le contrat concerné et sa volonté non équivoque de se rétracter dans le délai contractuel de quatorze (14) jours, sans préjudice des délais légaux applicables. Afin de garantir la traçabilité de la démarche, le Centre National de Formation Canine Nikita® exige l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Centre National de Formation Canine Nikita® – Association Marcel, 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. Aucune demande formulée oralement par téléphone, par SMS ou par e-mail, ni aucune simple déclaration d'abandon transmise par un tiers non habilité, ne sera prise en considération comme rétractation, sous réserve des modes de notification admis par les dispositions légales impératives. Les rétractations exprimées directement par l'apprenant au moyen d'une déclaration écrite non équivoque restent soumises aux dispositions légales applicables.

Le commencement anticipé éventuel de la formation et ses conséquences sur le droit de rétractation sont régis par les dispositions légales applicables.

6. Accès à la formation et déroulement

Après validation régulière de l'inscription et à la date de début convenue, les modules 1 et 2 sont mis à disposition. Le déblocage des modules suivants est normalement programmé quinze (15) jours après l'ouverture initiale des accès, suivant le calendrier pédagogique.

Le déblocage progressif peut tenir compte du règlement des échéances légalement exigibles et des étapes du parcours.

L'accès à la deuxième partie de la formation est subordonné au règlement intégral du prix de la formation, dans le respect des échéances légalement exigibles.

Les évaluations et examens se déroulent intégralement en ligne. Le centre définit les modalités de progression, les prérequis pédagogiques et les conditions d'évaluation communiquées avant l'inscription.

7. Durée d'accès et disponibilité

L'accès individuel à la plateforme est accordé pour douze (12) mois à compter de l'activation des identifiants. À l'issue de ce délai, il est clôturé, sauf accord écrit de prolongation ou disposition impérative contraire. Après achèvement intégral du parcours et validation définitive des certifications, la clôture intervient normalement le lendemain, dans les conditions annoncées préalablement.

La plateforme est normalement accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve de maintenance et d'incidents techniques. L'apprenant dispose de l'équipement et de la connexion nécessaires ; le centre met en œuvre les mesures raisonnables relevant de sa responsabilité pour assurer la continuité des prestations.

Les identifiants sont strictement personnels, incessibles et non transférables. Leur partage ou l'usage frauduleux des supports peut donner lieu à des mesures proportionnées, après information lorsque cela est possible, dans le respect des droits légaux.

8. Cadre pédagogique, pratique canine et obligations de l'apprenant

La formation repose sur des méthodes respectueuses du bien-être animal et sur la coopération du chien. Les techniques douloureuses ou coercitives sont proscrites dans les exercices présentés. Les premières mises en pratique sont réalisées sur une peluche ; toute intervention délicate sur un chien réel nécessite l'encadrement approprié d'un professionnel compétent.

L'apprenant prend connaissance du contrat, du programme, du livret d'accueil et du règlement intérieur, suit les modules et les évaluations, respecte les consignes de sécurité et utilise personnellement les ressources mises à disposition. Il informe le centre de tout changement de coordonnées dans les meilleurs délais, de préférence sous vingt-quatre heures.

Le centre peut contacter l'apprenant après une inactivité prolongée. Une absence de connexion ou de réponse ne constitue pas automatiquement une résiliation définitive ou une déchéance de ses droits. Les évaluations et leurs éventuelles possibilités de nouvelle présentation sont régies par le règlement pédagogique communiqué.

9. Stages pratiques facultatifs et assurance

Les stages extérieurs auprès de refuges, associations, éducateurs, pensions ou autres structures canines sont recommandés mais non obligatoires. L'apprenant recherche sa structure d'accueil et organise le stage, éventuellement par demi-journées ou journées complètes. Le centre met à disposition les conventions nécessaires ; celles-ci doivent être signées avant le début du stage.

L'apprenant vérifie qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant effectivement les activités du stage et des garanties applicables aux dommages corporels. La structure d'accueil assume ses propres obligations de sécurité, d'encadrement et d'assurance.

Le Centre National de Formation Canine Nikita® et l'Association Marcel ne sont pas responsables des dommages résultant exclusivement de faits qui ne leur sont pas imputables. Les stages pratiques sont réalisés au sein de structures d'accueil indépendantes, qui organisent et encadrent les activités sur place et assument les obligations qui leur incombent. Le Centre et l'Association déclinent toute responsabilité pour les pertes, vols, dégradations de biens personnels, dommages matériels, accidents, blessures, morsures, griffures, dommages causés à des animaux ou à des tiers, ou incidents survenant pendant le stage ou les déplacements, lorsque ces faits ne leur sont pas imputables. L'apprenant doit respecter les consignes de sécurité de la structure d'accueil et vérifier les garanties d'assurance applicables. La présente clause ne peut exclure ni limiter une responsabilité légalement encourue par le Centre ou l'Association du fait de leurs propres fautes ou manquements.

L'association déclare disposer de garanties d'assurance professionnelle dans les limites et exclusions de ses contrats en vigueur. Ces garanties ne remplacent pas automatiquement celles des apprenants et des structures d'accueil.

10. Obligations et responsabilité du centre

Le centre est tenu à une obligation de moyens dans l'accompagnement pédagogique et ne garantit ni réussite aux examens, ni emploi, ni chiffre d'affaires ou revenu professionnel. Il fournit les contenus prévus en français et examine les difficultés pédagogiques signalées afin de rechercher des solutions adaptées.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, le centre peut recourir à un remplaçant qualifié ou adapter raisonnablement l'organisation, sans modifier les caractéristiques essentielles de la formation.

L'apprenant est informé lorsque cette situation affecte son parcours.

Le centre ne répond pas des dommages exclusivement imputables aux équipements personnels de l'apprenant, à un tiers ou à un événement extérieur non imputable au centre, sans préjudice des responsabilités légales qu'il ne peut exclure.

11. Examens, certificats et reconnaissance

La délivrance des certificats est subordonnée à la validation des évaluations en ligne et aux conditions pédagogiques communiquées. Sous réserve des vérifications nécessaires, ils sont transmis par voie électronique avec signature électronique dans un délai indicatif de quinze jours à trois semaines après validation des examens.

L'ACACED, lorsqu'il est légalement requis pour une activité, relève d'une démarche distincte auprès d'un organisme habilité. Son coût n'est pas inclus dans le prix de la formation.

12. Accompagnement après certification

Pendant les quinze (15) jours calendaires suivant l'obtention des certificats finaux, l'apprenant peut demander une séance unique de visioconférence d'accompagnement à l'insertion professionnelle, d'une durée maximale de trente (30) minutes. Cette séance est personnelle, non renouvelable et non reportable sauf accord écrit exceptionnel.

Un suivi pédagogique par courriel peut être assuré dans les quinze jours suivant l'achèvement du parcours selon les modalités annoncées. Ces accompagnements ne garantissent aucun résultat professionnel.

13. Interruption, abandon et force majeure

À l'expiration du délai contractuel de rétractation de quatorze (14) jours, sous réserve des droits légaux applicables, l'inscription et l'engagement contractuel demeurent valables. L'abandon volontaire, le changement d'avis, le désintérêt, l'absence de connexion à la plateforme pédagogique, le défaut d'étude des contenus théoriques, le défaut de visionnage des vidéos, le défaut de réalisation des évaluations en ligne, la non-présentation aux rendez-vous d'intégration ou l'absence de réponse aux sollicitations du Centre National de Formation Canine Nikita® par SMS, e-mail ou téléphone ne constituent pas, à eux seuls, des motifs de résiliation du contrat et ne dispensent pas l'apprenant de ses obligations financières. Les sommes déjà régulièrement versées ne sont pas remboursables du seul fait d'un abandon volontaire, sous réserve des droits légaux applicables. Les sommes contractuellement dues restent dues et demeurent exigibles conformément aux échéances prévues au contrat et aux dispositions légales applicables, même lorsque l'apprenant décide volontairement de ne pas suivre sa formation.

Les demandes de report ou de prolongation sont soumises à l'accord écrit du centre, sauf droit impératif contraire.

Une difficulté personnelle, une maladie, un accident ou une hospitalisation ne constituent pas, à eux seuls, un cas de force majeure. Lorsque ces circonstances empêchent temporairement l'apprenant de suivre sa formation, une prolongation peut être examinée par le centre dans le cadre d'un accord écrit. Les dispositions légales impératives relatives à la force majeure demeurent applicables.

En cas d'échéance impayée, les conditions de suspension et de rétablissement des accès à la formation sont précisées à l'article 14. Cette suspension ne vaut pas résiliation du contrat.

14. Retards de paiement et recouvrement

Tout apprenant est tenu de respecter les échéances de paiement prévues dans son contrat de formation.

En cas de non-paiement d'une échéance à sa date d'exigibilité, l'accès à la plateforme pédagogique et à la formation est automatiquement suspendu, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

L'apprenant retrouve l'accès à sa formation dès la régularisation intégrale des échéances impayées légalement exigibles, après confirmation du règlement.

La suspension des accès ne constitue pas une résiliation du contrat et ne dispense pas l'apprenant de ses obligations financières contractuellement dues.

Le Centre National de Formation Canine Nikita® peut transmettre les créances impayées et légalement exigibles à son prestataire de recouvrement, notamment Recolia, dans le respect des dispositions légales applicables.

15. Propriété intellectuelle

Les cours, programmes, fiches-conseils, supports, questionnaires, évaluations, vidéos, photographies, illustrations et démonstrations originales appartenant au centre ou à leurs titulaires sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

L'inscription ouvre uniquement un droit personnel, non exclusif et non transférable de consultation et d'utilisation pédagogique. Sauf autorisation écrite ou exception légale, toute reproduction, mise à disposition, diffusion, commercialisation, partage d'identifiants ou réutilisation des contenus protégés pour proposer une formation à des tiers est interdite.

Ces restrictions ne privent pas l'apprenant du droit d'exercer professionnellement les connaissances et compétences qu'il a acquises. L'association se réserve le droit d'engager les actions appropriées contre toute atteinte illicite à ses droits.

16. Photos, vidéos et droit à l'image

La signature du contrat ne vaut pas autorisation générale de diffuser l'image ou la voix identifiable d'un apprenant à des fins publicitaires ou promotionnelles. Une autorisation préalable, spécifique et distincte est recueillie lorsque la loi l'exige, précisant les supports et finalités concernés.

L'apprenant qui transmet des images ou vidéos pour les exercices garantit disposer des droits et autorisations nécessaires. Toute publication de supports pédagogiques protégés ou de l'image de tiers sans autorisation est interdite, sous réserve des exceptions légales.

17. Respect des personnes et protection de la réputation

Les échanges doivent demeurer professionnels et respectueux. Les menaces, injures, intimidations, actes de harcèlement et autres agissements illicites peuvent faire l'objet de mesures proportionnées et de démarches judiciaires appropriées.

Toute atteinte illicite à l'honneur, à la considération ou à la réputation de l'Association Marcel, du Centre National de Formation Canine Nikita®, de sa fondatrice et présidente, ainsi que de leurs représentants, commise en ligne ou hors ligne, pourra faire l'objet des démarches et poursuites judiciaires appropriées lorsqu'elle répond aux conditions légales, notamment de la diffamation ou de l'injure.

L'exercice légitime d'une réclamation, la publication d'une critique licite ou la saisine d'une autorité ne constituent pas en eux-mêmes une faute. Aucune exclusion ou retenue de sommes ne peut intervenir automatiquement hors des conditions légales et contractuelles.

18. Informations personnelles et RGPD

L'Association Marcel est responsable des traitements de données personnelles nécessaires à la gestion des demandes, inscriptions, contrats, enseignements, évaluations, paiements, obligations administratives, réclamations et recouvrement des créances. Les bases légales varient selon les finalités : exécution contractuelle, obligation légale, intérêt légitime ou consentement lorsqu'il est requis.

Les informations traitées peuvent inclure les coordonnées, l'adresse postale, les données contractuelles, les échéances et justificatifs de paiement ainsi que, lorsque leur collecte est nécessaire et justifiée, la date et le lieu de naissance. Les données strictement nécessaires peuvent être transmises aux prestataires pédagogiques, techniques, de paiement, comptables et de recouvrement, ainsi qu'aux professionnels légalement habilités.

En cas d'impayé, les informations nécessaires à la justification et au recouvrement d'une créance peuvent être communiquées au cabinet de recouvrement mandaté. Les données sont conservées pendant les durées justifiées par leurs finalités, les obligations légales et les délais de prescription ; des mesures appropriées de sécurité sont mises en œuvre.

Selon les conditions du RGPD, les personnes concernées disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Elles peuvent écrire à info.formationcanine@gmail.com et saisir la CNIL (www.cnil.fr). Les informations détaillées sur les durées, destinataires et éventuels transferts internationaux doivent être précisées dans une politique de confidentialité conforme.

19. Mineurs

L'inscription d'un mineur nécessite l'accord et, lorsque la loi l'exige, la signature de ses représentants légaux. Les règles de protection et de sécurité applicables aux activités impliquant des animaux doivent être respectées.

20. Réclamations, litiges et médiation

Les réclamations peuvent être adressées à info.formationcanine@gmail.com ou par courrier au siège de l'association. Elles sont examinées dans un délai raisonnable. L'expiration du délai de rétractation ne supprime pas les droits légaux relatifs à l'exécution du contrat.

Le contrat est régi par le droit français, sous réserve des dispositions impératives protectrices applicables à l'apprenant, notamment lorsqu'il réside à l'étranger. À défaut d'accord amiable, les juridictions légalement compétentes peuvent être saisies.

Lorsqu'il a la qualité de consommateur, l'apprenant peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation après réclamation écrite préalable et sous réserve des conditions de recevabilité. Le centre indique CM2C (www.cm2c.net) comme médiateur pressenti ; cette mention doit être confirmée au regard de l'adhésion effectivement en vigueur et des coordonnées officielles avant diffusion.

21. Modification des CGV

Les nouvelles versions des CGV s'appliquent aux contrats conclus après leur entrée en vigueur. Une modification d'un contrat en cours nécessitant légalement l'accord de l'apprenant ne peut être imposée unilatéralement.